Médecin de PMI

Direction de l'Enfance et de la Famille

Service : Pôle Santé

Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès	
Métier : Médecin territorial	Diplôme : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine
Filière concernée : médico-social	Cadre d'emplois : Médecin territorial
Emploi repère : Médecin de PMI	Grades : Médecins de 2nde ou 1ère classe, ou hors classe.
Encadrement : ☐ oui ☒ non	Eligible CTI : ☐ oui ☒ non
NBI : ☐ oui ☒ non	
Localisation administrative et géographique	
Adresse de la direction : Cité administrative Ty Nay – 4 boulevard du Finistère, 29 000 QUIMPER	

Descriptif du poste :

Regroupant 230 professionnels, la **Direction Enfance et Famille (DEF)** est chargée de la conception, de la conduite et de l'évaluation des politiques départementales relatives à l'enfance et à la famille.

Au sein de cette direction, **l'unité des médecins de PMI** participe à la mise en œuvre de la politique du Département en matière de Protection Maternelle et Infantile. Cette unité rayonne sur l'ensemble du Département. Elle a pour missions de protéger et promouvoir la santé de la future mère et des enfants de moins de 6 ans ainsi que de participer à la prévention de la protection de l'enfance.

Le **médecin** de PMI coordonne ses interventions avec celles de l'ensemble des membres de l'équipe pluriprofessionnelle, en lien aussi avec les autres services de la direction. Il travaille également en relation avec les professionnels de santé, les partenaires institutionnels et associatifs.

Missions :	Activités :
Protéger et promouvoir la santé de la future mère et des enfants de moins de 6 ans	• Assurer seule ou en binôme avec la puéricultrice, sur son secteur d'intervention, les consultations médicales pour les enfants de moins de 6 ans selon une offre de service déterminée et des critères d'inclusion définis. • Organiser et animer les Réunions de Concertation Petite Enfance autour des situations prénatales et postnatales de prévention et/ ou de protection nécessitant une coordination et selon le protocole établi. • Organiser et animer les points de soutien technique pour les infirmières autour des Bilans de Santé en Ecoles Maternelles (BSEM) • Compléter par un examen médical, le BSEM réalisé par l'IDE enfance, pour les enfants de petite (PS2) et moyenne section nécessitant une attention particulière, et selon une offre de service et un protocole déterminés. • Assurer les liaisons avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour les enfants de son secteur si nécessaire. • Être le référent technique pour les questions d'ordre médical au sein de l'équipe pluriprofessionnelle du territoire.
Participer à la prévention de la protection de l'enfance	• Assurer le bilan médical d'entrée ou de suivi des enfants de moins de 6 ans confiés comme défini par le protocole du l'Unité Santé des Mineurs Confiés. • A la suite de ce bilan, orienter si nécessaire vers un suivi spécifique ou une consultation spécialisée. • Rédiger le CR de consultation pour le dossier médical de l'enfant.
Participer aux réunions Institutionnelles et aux réunions partenariales	• Participer aux réunions de pôle, aux réunions métier, aux réunions de pays, réunions d'équipes. • Sur délégation du Médecin Départemental de PMI, représenter le Pôle Santé de la Direction de l'Enfance et de la Famille. • Être en relation avec les partenaires : éducation nationale, collectivités locales, services hospitaliers publics et privés, l'ARS, la Faculté de Médecine, les professionnels de santé libéraux exerçant sur le territoire…
Assurer une fonction d'analyse et de veille sur les évolutions médico - sociales de la population	• Contribuer à la mise en œuvre du projet départemental et au projet de direction de la DEF et plus particulièrement du Pôle santé. • Contribuer à l'observation médico- sociale, au projet de territoire et à la définition des politiques de santé publique. • Participer au recueil des données de santé et d'activité via les logiciels dédiés.
Prendre en charge une mission départementale sur délégation du médecin départemental de PMI	• A définir avec le directeur adjoint de la Direction Enfance et Famille en charge du Pôle Santé et l'unité des médecins de PMI.

Santé sécurité au travail

Chaque agent doit prendre soin de sa santé et veiller à sa sécurité et celle des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Il doit respecter les instructions et consignes fixées par son responsable.

Compétences :

		Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
Savoir faire (compétences métier)	Médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie ou Médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie et une motivation pour le secteur médico-social (Code de la Santé publique)	Niveau : 4	Niveau : 4
	Connaissance du fonctionnement du Conseil départemental et de la législation en matière de PMI	Niveau : 1	Niveau : 4
	Elaborer des propositions en matière de prévention, de protection maternelle et infantile, d'éducation à la santé	Niveau : 2	Niveau : 4
	Définir un programme de prévention médico-sociale en liaison avec les partenaires institutionnels et professionnels de santé de son secteur	Niveau : 1	Niveau : 3
	Être capable d'analyser, de synthétiser l'ensemble des données collectées et de les analyser	Niveau : 3	Niveau : 4
	Connaissance dans le domaine de la Protection de l'Enfance et de la législation associée	Niveau : 1	Niveau : 3
Savoir être (compétences comportementales)	Savoir faire appel à l'expertise des professionnels	Niveau : 2	Niveau : 4
	Animer et coordonner le travail d'équipe	Niveau : 1	Niveau : 3
	Savoir remettre en cause de façon constructive les façons de faire dans son domaine d'activités, être force de proposition	Niveau : 1	Niveau : 4
	Capacité à développer et coordonner des projets	Niveau : 1	Niveau : 3

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Notions/Débutant	Travail en semi autonomie/Qualifié	Maîtrise	Expertise

Conditions d'exercice :

Moyens mis à disposition :	Ordinateur, imprimante, photocopieur, téléphone portable
Exigences du poste :	Déplacements, consultations sur plusieurs sites Permis B Temps plein
Environnement lié au poste de travail	Déplacements locaux et sur le département

Pour rappel :

- *La fiche de poste est susceptible d'évoluer*
- *Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)*